

## "La construction européenne relancée à Maastricht" dans Le Monde (12 décembre 1991)

**Légende:** Le 12 décembre 1991, commentant les résultats du Conseil européen de Maastricht, le quotidien français Le Monde examine la portée du nouveau traité sur l'union politique et fixe les nouveaux enjeux économiques, monétaires et sociaux de la construction de l'Europe.

**Source:** Le Monde. dir. de publ. LESOURNE, Jacques ; Réd. Chef COLOMBANI, Jean-Marie. 12.12.1991, n° 14 579. Paris: Le Monde.

**Copyright:** (c) Le Monde

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/"la\\_construction\\_europeenne\\_relancee\\_a\\_maastricht"\\_dans\\_le\\_monde\\_12\\_decembre\\_1991-fr-8d3df9d7-3772-48f3-844c-3dbb02e1c530.html](http://www.cvce.eu/obj/)

**Date de dernière mise à jour:** 15/09/2012

## La construction européenne relancée à Maastricht

### Le sommet des Douze a débouché sur une union économique et monétaire et a marqué des progrès sur l'union politique

#### La Grande-Bretagne restera à l'écart de l'Europe sociale

Le 46<sup>e</sup> sommet européen, qui s'est tenu à Maastricht (Pays-Bas), les 9 et 10 décembre 1991, a débouché sur une union économique et monétaire que le président de la République, M. François Mitterrand, qui devait s'exprimer mercredi à 20 heures au cours du journal d'Antenne 2, a saluée comme un «réel succès», affirmant que les Douze «ont décidé de former une Union européenne». En revanche, le traité d'union politique a suscité des commentaires moins enthousiastes de la part des Européens les plus fervents, même s'il marque des progrès dans certains domaines comme la citoyenneté européenne, la défense commune ou le social. La Grande-Bretagne a freiné les avancées communautaires: l'Europe sociale se fera sans elle, et Londres bénéficie, en matière de monnaie unique, d'une clause d'exemption.

#### La percée après compromis

##### Maastricht

*de notre envoyé spécial*

Les chefs d'Etat et de gouvernement des Douze réunis à Maastricht ( Pays-Bas) les 9 et 10 décembre sont parvenus à conclure un nouveau traité qui couvre tant l'union économique et monétaire ( UEM) que l'union politique. L'opération, lancée il y a un an lorsqu'ont été engagées à Rome les deux conférences intergouvernementales ( l'une sur l'UEM, l'autre sur l'union politique) s'est donc achevée de façon satisfaisante, même si les solutions retenues sont souvent loin de correspondre aux espoirs de ses promoteurs. C'est qu'en effet il a fallu composer tout au long de cette année, et encore lundi et mardi à Maastricht, avec les réticences qu'a éprouvées d'entrée de jeu le Royaume-Uni à l'égard de ce formidable programme de relance de la construction européenne. A la veille de Maastricht, les Français, faisant ainsi la part du feu face aux rigidités britanniques, proclamaient un objectif des plus raisonnables : la priorité devenait pour eux d'aboutir à un accord pour préserver les acquis d'une longue négociation et éviter par là même une rupture inopportune alors que les sentiments des Anglais vis-à-vis de la Communauté semblaient en pleine évolution.

Un tel éclat, s'il était survenu, aurait en outre soulevé le problème d'une réorientation radicale de leur propre politique européenne.

C'est en fonction de cet objectif - décevant parce que limité par rapport aux ambitions affichées en 1990 en pleine phase d'euphorie conjoncturelle et communautaire - qu'il faut juger les résultats de mardi soir. L'équipe française s'est montrée plutôt satisfaite : elle a sauvé du désastre le programme d'union économique et monétaire, qui aurait été compromis en cas d'échec du conseil européen; en outre, grâce à ses initiatives, les Douze vont amorcer à petits pas une politique étrangère et de sécurité commune ( PESC) et jeter les bases d'une politique de défense collective.

Ces résultats justifient aux yeux des Français les concessions qu'il a fallu consentir pour amadouer John Major, lequel, à l'origine, était peu enclin à la bienveillance à l'égard de ce programme de relance.

C'est indéniablement la mise en route solennelle du programme d'UEM qui représente la percée la plus considérable survenue à Maastricht. Ce dénouement est sans nul doute à mettre au crédit de la politique européenne de la France qui, depuis trois ans, a dû lutter avec persévérance contre les Anglais et leurs alliés de rencontre, mais aussi parfois, d'une autre manière, contre les Allemands. En 1999 au plus tard, la Communauté sera dotée d'une monnaie unique et d'une Banque centrale européenne mettant en oeuvre une politique monétaire commune!

#### Une attraction pour les investisseurs

Le système monétaire européen ( SME), construction efficace mais néanmoins fragile, fruit lui aussi (en 1988) d'une initiative franco-allemande, se trouve ainsi consolidé. Le marché unique, base assainie pour le redéploiement des entreprises françaises, a la garantie de demeurer une zone de stabilité de change, ce qui ne manquera pas d'exercer une attraction accrue sur les investisseurs venus d'Amérique ou bien du Pacifique.

Un haut fonctionnaire italien estimait mardi que la conclusion de l'accord allait provoquer une accélération des émissions en écus, mais aussi des efforts de convergence pratiqués par les pouvoirs publics. Opérateurs financiers et administrations s'apprêteraient ainsi à anticiper un nouvel âge d'or frappé à l'image de l'écu. Bref, un formidable remue-ménage robotatif s'annoncerait, de la même nature que celui provoqué en 1985-1986 par l'annonce du marché unique...

L'assainissement obtenu grâce à ces politiques de convergence, la gestion sage imposée aux uns et aux autres par la perspective de l'UEM combinée à l'énorme liquidité d'un marché désormais plus ouvert, devraient se traduire - autre bienfait - par une diminution de la pression sur les taux d'intérêt, expliquait de son côté un haut fonctionnaire français. «*Comment ne serais-je pas satisfait?*» s'est exclamé M. Jacques Delors à propos de l'UEM et malgré une humeur qui, mardi soir, semblait plutôt maussade, lui qui fut l'un des principaux architectes de l'entreprise sur le point d'aboutir.

Comme il le souhaitait, comme l'entendait aussi la grande majorité des Etats membres, afin de donner un caractère le plus irréversible possible à l'engagement pris en faveur de la monnaie unique, il n'y aura pas de clause d'exemption généralisée. Seule la Grande-Bretagne, après avoir ratifié le traité, sera autorisée à faire confirmer, le moment venu, par son Parlement, le passage à la monnaie unique. Sans cette clause d'exemption due à l'imagination fertile de M. Delors mais aussi, dit-on, de M. Leon Brittan (un des vice-présidents de la Commission européenne) M. John Major n'aurait pas signé le traité.

Le président de la Commission ne considère pas avec la même sympathie que pour l'UEM les premiers pas de la politique étrangère commune. Les Anglais, favorables à une coopération intergouvernementale renforcée, mais en revanche hostiles à tout transfert de souveraineté dans ce domaine sensible, étaient opposés à ce que des décisions, même d'application, puissent être prises à la majorité qualifiée. Ils ont très largement obtenu satisfaction.

Le traité réserve aux décisions à la majorité qualifiée un champ pour l'instant fort modeste et risque d'engendrer des débats qui porteront sur la procédure plutôt que sur le sujet à traiter. Jeudi dernier, M. Delors avait estimé que ce serait là un mécanisme impraticable. «*Je maintiens mon appréciation personnelle sur le système mis en place, mais je reconnais que c'était le seul compromis possible*», a-t-il commenté mardi soir.

Les Français, pour leur part, semblent espérer que l'appétit viendra en mangeant, qu'une Communauté de plus en plus sollicitée dans une Europe en plein bouleversement sera entraînée à mettre en oeuvre, avec davantage d'audace, ces «*actions communes*» que prévoit le nouveau traité. La frilosité britannique s'évanouirait donc à l'épreuve des faits. De la même façon, leur lecture des textes approuvés sur la défense les conduit à penser que l'Union de l'Europe occidentale ( UEO), bras armé de la Communauté, sera de plus en plus placée sous l'influence de cette dernière et de ses institutions.

L'interprétation des mêmes textes par l'Angleterre est toute autre: elle retient surtout l'interdiction faite à l'UEO - élargie à la Grèce et au sein de laquelle la Norvège ainsi que la Turquie se verraient reconnaître un statut d'associés - d'agir d'une manière peu ou prou incompatible avec la politique déployée par l'OTAN.

Le parti pris de réalisme dont ont fait preuve l'Allemagne et la France, s'il a trouvé de multiples points d'application tout au long du conseil européen, s'est manifesté de façon particulièrement spectaculaire à propos de la politique sociale. Certes, M. Major avait annoncé la couleur. Le Royaume-Uni, qui s'est libéré grâce à M<sup>me</sup>Margaret Thatcher de la férule des syndicats - que ne l'a-t-on entendu! -, répugne à l'idée de souscrire à des directives européennes rédigées à Bruxelles et dont le principal effet, disent les Anglais, serait de provoquer une augmentation des charges de leurs entreprises. Les efforts presque pathétiques

entrepris par la présidence néerlandaise pour réduire la portée du texte soumis aux Douze et, par là même, le danger qu'il pouvait représenter vu de Londres, ne furent d'aucun effet.

### Un «socle social minimum»

Cependant, la majorité des autres Etats membres, et notamment la France, ne pouvaient tolérer l'idée que la progression vers le marché et la monnaie uniques continuerait à ignorer magistralement toute dimension sociale et humaine. Fallait-il alors rompre? Signer le traité sur l'union à onze, sans les Anglais? Ce fut, dit-on, un moment envisagé. Mais plusieurs Etats membres, en particulier les Pays-Bas et l'Allemagne, mirent en relief le danger que représenterait pour tous une telle secousse. La Communauté - c'est une réalité bien différente de celle qui prévalait au début des années 80, en pleine crise budgétaire -, n'est pas prête à vivre sans l'Angleterre. Alors il lui faut composer.

La solution imaginée par M. Delors pour sortir de l'impasse et épargner à la CEE un tel traumatisme sauve ce qu'il fallait sauver et, en premier lieu, le programme d'UEM, mais n'en apparaît pas moins, sur le plan juridique et sur le plan politique, comme un montage monstrueux, étranger aux règles ainsi qu'à l'esprit communautaires. Ce «*socle social minimum*» qui effraie Londres, les autres Etats membres s'en doteront à onze. Ils mettront en oeuvre ensemble, sans les Anglais, mais en appliquant les règles communautaires, y compris parfois celle de la majorité qualifiée, le programme décrit dans le projet de traité présenté par la présidence néerlandaise.

La charte européenne des droits sociaux fondamentaux avait déjà été approuvée à onze sans le Royaume-Uni. C'est encore à onze qu'elle va trouver désormais un début d'application. On verra cependant comment le Parlement européen et éventuellement la Cour de justice de Luxembourg réagiront devant une semblable aberration.

Pour conclure, les partenaires du Royaume-Uni ont dû avaler bien d'autres couleuvres. En dépit de l'intérêt manifesté par Bonn, la politique des visas et, de façon générale, la réglementation concernant le franchissement des frontières, ne seront pas soumises à des dispositions communautaires. La coopération judiciaire et policière restera organisée, en effet, sur une base exclusivement intergouvernementale. S'agissant de l'extension des compétences de la Communauté, les Français, déjà frustrés sur le front social, n'obtiendront guère de consolation quant à la mise en oeuvre d'une politique industrielle: les décisions y seront prises à l'unanimité, ce qui, à l'évidence, en limite la portée.

En revanche, les engagements souscrits par les douze chefs d'Etat et de gouvernement en ce qui concerne la cohésion économique et sociale, c'est-à-dire l'effort de solidarité à accomplir en faveur des pays les moins nantis de la Communauté (création d'un fonds de convergence, ressources de la Communauté établies en tenant compte davantage que dans le passé de la richesse relative de chacun), ont été accueillis comme une contribution satisfaisante par M. Felipe Gonzalez, président du gouvernement espagnol.

Les Douze ont enfin confié à la Commission la mission d'établir, au cours des mois à venir, un rapport approfondi sur l'élargissement de la Communauté, ses conséquences, notamment financières, et sur les réformes institutionnelles qu'il rendra nécessaire.

Philippe Lemaitre